

aux termes du contrat concernant le chemin de fer du *Pacifique* canadien ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Colby fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander l'autorisation de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 5 janvier, 1881.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. *Beaty*,—la pétition de M. *F. McMaster* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Kirkpatrick*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

M. *Drew*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *H. N. Bate*, et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de Cie du Cable Européen, Américain et Canadien (limitée) ;—de l'honorable *Alexander Morris*, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de Cie canadienne du chemin de fer de la *Saskatchewan* et de la *Rivière-à-la-Paix* ;—de *John Fiske*, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte constitutif sous le nom de Cie du chemin de fer de la *Saskatchewan-Sud* et de la *Baie d'Hudson* ;—de la Cie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest ; demandant la passation d'un acte à l'effet de lever les doutes quant à la véritable intention de l'acte 37 Victoria, chap. 16, concernant le transfert, à la dît Cie, de l'embranchement du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* sur *Windsor* ;—et de *Samuel Peters*, de la cité de *London*, et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom d'Association de Placement d'*Ontario*.

Le délai fixé pour présenter des bills privés étant expiré, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'à mardi, le quinze février prochain.

Sur motion de M. *Drew*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, que le délai pour présenter les bills privés étant expiré, il soit prorogé à mardi, le 15 février prochain.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Drew*,

Ordonné, que l'article cinquante-un du règlement soit suspendu en ce qui concerne la pétition de *Charles James Campbell*, et autres, demandant la passation d'un acte pour lever les doutes quant à la véritable interprétation de certains actes relatifs à la Cie du chemin de fer du Nord, du *Canada*, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'éclaircir l'interprétation de la clause 12 de l'"Acte de la Cie. du chemin de fer du Nord, de 1871."